

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

Nombre de Conseillers :

En exercice 13
Présents 12
Votants 13

Date de la convocation :

31 août 2023

Date d'affichage

31 août 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 5 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

Etaients présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoint, David GILBERT, Catherine DOMAGNE, Guillaume LALOE, Isabelle JEHAN, Christèle HARDY, Nathalie BRILLARD, Maëlig LE DU Conseillers.

Etait absent excusé : Pierrick BARON a donné son pouvoir à Franck BRYON

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

OBJET DE LA DELIBERATION N°70/2023 : **REGULARISATION DELIBERATION MARCHE SELL'PARC**

Le lot n°3 a été attribué pour 64 821.20 € HT par délibération n°89/2022 néanmoins le marché a été conclu pour un montant supérieur de 64 851.20 € HT. Une régularisation doit être effectuée.

ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE DELIBERATION

Marché : SELL'PARC PROJET TERRAIN MULTISPORTS INTERGENERATIONNEL

M. Le Maire propose de retenir les offres suivantes conformément au rapport d'analyse du maître d'œuvre Atelier Bouvier Environnement :

Lots	Estimatif H.T.	Entreprises	Montant H.T.
N°1 – VRD	296 117.00 € AVEC PSE 1 ET 2	DAUGUET (35)	
		Base	287 107.60 €
		PSE 1 Platelage bois NON RETENUE PSE 2 sol amortissant tyrolienne	6 293.00 €
		TOTAL	293 400.60 €
N°2 – JEUX – CITY STADE	141 680.00 € AVEC PSE 1 ET 2	SAS SPORT ET DEVELOPPEMENT URBAIN (56)	
		Base	132 942.99 €
		PSE 3 jeu voilier PSE 4 jeu vigie	9 174.00 € 5 408.50 €
		TOTAL	147 525.49 €
N°3- Aménagements Paysagers	96 562.00 €	JARDINS DE PEROUZEL (35)	64 851.20€
	534 359.00 €		505 777.29€

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des présents :

- **-DECIDE** de retenir les offres des entreprises ci-dessus (lots n°1, 2, 3) ;
- **-VALIDE** le marché de travaux Sell'Parc Projet Terrain multisports intergénérationnel, dans sa globalité, pour le montant suivant 505 777.29 € HT ;
- **-AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN

Secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 13/09/2023
Reçu en préfecture le 13/09/2023
Affiché le **13 SEP. 2023**
ID : 035-213503246-20230905-70_2023-DE

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Denis CHOPIN

